



**CHÂTEAURoux  
MÉTROPOLe**

Le mardi 20 février 2024, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 8 février 2024 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (44) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Frédérique GERBAUD, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Gilbert BLANC, Mme Christelle PALLEAU, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Henri LORY, M. François JOLIVET, Monsieur Jean François MORIN, M. Philippe GUERINEAU.

Délibération affichée et  
exécutoire le : 21/02/2024

Excusé(s) (9) : Mme Sabine DESMAISON, M. Olivier VIGNAU. Mme Christine DAGUET ayant donné procuration à M. Gil AVÉROUS, M. Denis MERIGOT ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Monique RABIER ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI, Mme Marie SALLÉ ayant donné procuration à M. Fabien BISTON, M. Jean-Michel FORT ayant donné procuration à Mme Valérie LEGRÉSY.

### **28 : Subvention pour la participation aux travaux d'hébergement du Centre Technique Régional au sein de l'Etablissement Public Départemental Blanche de Fontarce**

Le Centre Technique Régional de Football (CTRF) est hébergé depuis de nombreuses années dans l'agglomération de Châteauroux Métropole, sur le site historique de l'Etablissement Public Départemental Blanche de Fontarce.

Ce centre porte un pôle Espoir et permet une activité sportive à dimension régionale et nationale dans l'Indre.

Toutefois, un projet alternatif de déménagement du CRTF sur ORLEANS est à l'étude. En effet, les représentants de la Ligue jugent que les locaux occupés ne sont pas en adéquation avec les besoins du Pôle espoirs, actuellement logé au CTR. Des travaux d'ampleur sont nécessaires pour réhabiliter le terrain synthétique qui est en fin de vie et le bâtiment d'hébergement, caractérisé par sa vétusté. Les locaux occupés par le CTR sont la propriété de l'établissement médico-social Blanche de Fontarce, par l'entremise du Conseil départemental de l'Indre.

Les coûts des équipements utilisés par la Ligue se révèlent importants (environ 200 000 € annuels charges comprises) et la fin du bail en cours au 31 décembre 2026 ont généré des discussions sur la continuité de ses actions via le CTR dans l'Indre, avec l'évocation d'un déménagement à Orléans. Ce projet orléanais, d'un coût compris entre 12 et 13 millions d'euros, aurait pour but de regrouper, outre le CTR, les pôles espoirs masculins (aujourd'hui basés à Châteauroux), féminins (aujourd'hui situés à Tours) et le bâtiment administratif (aujourd'hui localisé à Orléans).

Depuis l'été 2023, des discussions ont été engagées au niveau local et régional afin d'étudier les possibilités de maintien du CTR et du pôle espoirs masculins à Châteauroux. En effet, le CTR est dans l'emprise de l'établissement « Blanche de Fontarce » depuis de nombreuses années et constitue un vecteur d'attractivité important et un flux tout aussi essentiel de jeunes sportifs sur le territoire local.

De plus, grâce à ses infrastructures d'hébergement (48 chambres), de restauration (2 salles de restaurant) et de détente (SPA, Sauna), l'établissement participe pleinement à l'accueil de touristes sur notre territoire, ainsi qu'à des séminaires d'entreprises ou réunions d'associations locales. Dans cet objectif, différentes réunions se sont tenues en 2023. Ces échanges ont permis d'établir un projet global comportant plusieurs propositions dont la modernisation par l'Etablissement Public Départemental Blanche de Fontarce sur son site remarquable, vert et proche de Châteauroux, de l'hébergement existant, avec des chambres à deux lits et salle de bain privative, pour un montant total d'investissement de 3,7 millions d'euros hors taxe.

Ce chantier serait porté par la maîtrise d'ouvrage de l'établissement Blanche de Fontarce, avec le concours financier des collectivités locales que sont l'Agglomération Châteauroux Métropole, le Département de l'Indre, auquel il conviendra d'associer la Région Centre- Val de Loire. Une convention sera signée avec ces partenaires afin d'établir les modalités de financement de chacun dans le cas du maintien du CTR à Châteauroux.

Sur ce volet et conformément à l'article 9 au titre du règlement d'aide à la montée en gamme de l'offre d'hébergement touristique, une participation de Châteauroux Métropole sous forme de subvention exceptionnelle est envisagée à hauteur de 20 % du coût hors taxe des travaux.

Ainsi au regard de ce programme d'investissement contribuant à l'attractivité de notre territoire, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention de 740 000€ hors taxe pour sa réalisation si la Ligue décide de maintenir son activité au sein de l'Etablissement Public Départemental Blanche de Fontarce et à condition que les travaux de modernisation soient réalisés conformément au programme d'investissement évoqué ci-dessus.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de s'engager au versement d'une subvention à l'Etablissement Public Départemental Blanche de Fontarce à hauteur de 740 000 euro hors taxe maximum, soit 20% du montant des travaux, à condition que le Centre Technique Régional valide son maintien au-delà de l'année 2026 sur le site de Touvent à Châteauroux et que le programme d'investissement estimé à 3,7 M€ soit acté.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document y afférent, notamment la convention de versement de la subvention.

Suite à une discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés (1 abstention(s)) .

Le Président,

M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance

M. Didier DUVERGNE